

## DEMANDE DE DÉMOLITION D'UN IMMEUBLE

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné que le comité d'études des demandes de démolition tiendra une séance le 3 juin 2019, à 18 h, à la salle du conseil de la mairie d'arrondissement, située au 7701, boul. Louis-H.-Lafontaine, afin de statuer sur la demande d'autorisation pour démolir l'immeuble résidentiel situé au 7000, avenue Mousseau, sur le lot numéro 2 745 110 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, afin de construire cinq habitations bifamiliales contiguës avec logement au sous-sol. Le comité entendra lors de cette séance les personnes et organismes qui désireront s'exprimer à ce sujet et statuera sur ladite demande à la suite de cette assemblée de consultation.

Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) et au Règlement régissant la démolition d'immeubles en vigueur sur le territoire de l'arrondissement d'Anjou (RCA 35), toute personne qui veut s'opposer à cette démolition doit, dans les 10 jours de la publication de l'avis public ou, à défaut, dans les 10 jours qui suivent l'affichage de l'avis sur ledit immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée au secrétaire de l'arrondissement, à l'adresse suivante :

Secrétaire d'arrondissement  
7701, boul. Louis-H.-La Fontaine  
Montréal, Qc H1K 4B9

Fait à Montréal, le 17 mai 2019

Nataliya Horokhovska  
Secrétaire d'arrondissement substitut